

Arrêté 2023-PG-40
Arrêté portant nomination des membres du jury, des correcteurs, des examinateurs spécialisés et surveillants de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) session 2023

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations des règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves de concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté 2022-PG-051 du 17 août 2022 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités), session 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury est fixée comme suit :

Elus Locaux :

- Mme Christiane BRETON, Présidente du Jury
- M. Dominique SOULET, remplaçant de la présidente du jury
- M. Benjamin BEYSSAC

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Florence ANDRIEU, représentante CAP ou Mme Géraldine GRANSARD, suppléante
- Mme Lise LEMAIRE, représentante CNFPT
- M. Stéphane LANTZ

Personnalités qualifiées :

- Mme Philadelphia BILLARD
- Mme Laurence FAUVEAU
- M. Philippe SAUGER

Article 2 : Sont désignés en qualité de correcteurs spécialisés pour les épreuves d'admissibilité, en complément des membres du jury les personnes suivantes :

- Mme Alizée FINOT
- Mme Géraldine LE NAGARD

Article 3 : Sont désignés en qualité d'examineurs spécialisés pour les épreuves d'admission, en complément des membres du jury les personnes suivantes :

- Mme Géraldine LE NAGARD

Article 4 : Sont désignés en qualité de surveillants des épreuves d'admissibilité les personnes suivantes :

- M. Pascal NOYELLE
- Mme Martine SOURIAU
- Mme Marie Noëlle GIL-GIL
- Mme Françoise BENEDINI

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, le 10 mars 2023



Le Président,

Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 20/03/2023
et de la publication le : 20/03/2023
Par délégation,
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET